

## 2-3-2 INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                              |   |
|--------------------------------------------------------------|---|
| TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...) | 2 |
| EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION              | 2 |
| PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES                    | 2 |
| LIEN VERS AUTRES GUIDES OU SITES                             | 2 |
| WEBOGRAPHIE                                                  | 3 |

*L'organisme public inclut le développement durable (concepts et politique de l'organisme) dans le processus d'accueil des nouveaux arrivants*

*Objectif : Motiver les personnels à appliquer la responsabilité sociétale et à l'intégrer dans la culture de l'organisation (Iso 26000 – article 6.2.2) ; créer et alimenter un environnement et une culture dans lesquels sont mis en œuvre les principes de responsabilité sociétale (Iso 26000 article 6.2.3.2) ; faire une priorité de l'accès à l'information en matière de développement durable (Défi n°3 SNDD)*

## **TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)**

- Mettre en œuvre des actions pour l'accueil des nouveaux arrivants :
  - réalisation et diffusion de livrets,
  - kits,
  - *rapports d'étonnement* ,
  - bilans à chaud, à froid,
  - *tutorats* / parrainages
  - prises en charge à l'arrivée, etc.
- Intégrer une sensibilisation à la démarche de *développement durable* et aux principes de *RSO*

Cf. eGap - Mise en place d'un dispositif d'intégration de tout nouvel embauché

Cf. eGap - Processus d'intégration des nouveaux embauchés

Cf. eGap - Intégration des nouveaux arrivants

## **EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Liste des actions mises en œuvre

## **PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES**

- Comité d'entreprise ou équivalent secteur public
- Collègues
- Communication
- Managers
- Nouveaux arrivants
- RH
- Services informatique, logistique, documentation...

## **LIEN VERS AUTRES GUIDES OU SITES**

*Le guide pour les tuteurs* [p.3] de la branche professionnelle de la Sécurité sociale

## WEBOGRAPHIE

Le guide pour les tuteurs :

[http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/MobiliteProfessionnelle/tutorat/tutorat\\_pratique.html](http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/MobiliteProfessionnelle/tutorat/tutorat_pratique.html)